

PRÉFET DE LA DRÔME – PRÉFET DE L'ISÈRE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Plan Pluriannuel d'Entretien et de restauration de la végétation des cours d'eau des bassins versants Valloire, Galaure, Bancel, Riverolles 2019-2023

Projet présenté par la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche

Par arrêté interpréfectoral n°2019057-0007 du 26 février 2019 une enquête publique préalable à déclaration d'intérêt général concernant le projet susvisé est prescrite, sur les communes de ALBON, ANDANCETTE, ANNEYRON, BEAUSEMBLANT, CHATEAUNEUF-DE-GALAURE, CLAVEYSON, ÉPINOUBE, FAY-LE-CLOS, LE GRAND-SERRE, HAUTERIVES, LAPEYROUSE-MORNAY, LAVEYRON, LENS-LESTANG, MANTHES, MORAS-EN-VALLOIRE, LA MOTTE-DE-GALAURE, MUREILS, RATIÈRES, SAINT-AVIT, SAINT-BARTHÉLEMY-DE-VALS, SAINT-MARTIN-D'AOUT, SAINT-RAMBERT-D'ALBON, SAINT-SORLIN-EN-VALLOIRE, SAINT-UZE, SAINT-VALLIER, TERSANNE et PONSAS pour le département de la Drôme et MONTFALCON, ROYBON et SAINT-CLAIR-SUR-GALAURE pour le département de l'Isère.

Cette enquête environnementale, d'une durée de **31 jours** consécutifs, se déroulera du **mardi 23 avril 2019 au jeudi 23 mai 2019 inclus**.

Des informations peuvent être demandées auprès du responsable de projet :

Mme Océane MARTIN, technicienne rivière

2 rue Françoise Barré-Sinoussi ZA Les Iles 26240 SAINT-VALLIER

Tél : 04 27 45 20 18 Courriel : o.martin@portededromardeche.fr

La plus grande partie du projet susvisé étant située dans le département de la Drôme, le préfet de la Drôme est chargé de conduire la procédure. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une Déclaration d'Intérêt Général. Elle sera délivrée conjointement par les préfets intéressés de la Drôme et de l'Isère.

Monsieur Alain FAYOLLE, urbaniste territorial, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Grenoble.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est disponible en mairie de SAINT-VALLIER, siège de l'enquête, et en mairies de ANNEYRON, HAUTERIVES et SAINT-CLAIR-SUR-GALAURE, où le public pourra le consulter, sur support papier, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, et consigner ses observations et propositions directement sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur. Le dossier est également consultable, en version numérique, sur un poste informatique, en mairie de SAINT-VALLIER, siège de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Pendant la durée de l'enquête, ce dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État à l'adresse : www.drome.gouv.fr rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquête Publique – espace « participation du public ». Un formulaire en ligne est disponible pour recueillir les observations et propositions du public, qui seront ensuite communiquées au commissaire enquêteur et insérées, dans les meilleurs délais, dans le registre ouvert au public en mairie de SAINT-VALLIER. Ce site internet ne permettant pas l'ajout de pièces jointes aux observations, celles-ci devront être, le cas échéant, adressées par courrier au commissaire enquêteur, domicilié pour la circonstance en mairie siège de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées

- par voie postale en mairie siège de l'enquête : Mairie 2 Place Dr Auguste Delay BP 41 26240 SAINT-VALLIER, à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête ou

- par courriel : pref-consultation-enquete-publique3@drome.gouv.fr, avec mention en objet du titre de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions transmises par voie électronique sont accessibles sur le site internet des services de l'État à l'adresse www.drome.gouv.fr rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquêtes Publiques - espace « participation du public ».

Avant l'ouverture de l'enquête ou pendant celle-ci, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, en préfecture de la Drôme au Bureau des enquêtes publiques. En outre, les observations du public sont communicables selon les mêmes modalités.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement le public et les observations écrites et orales à l'occasion des permanences qu'il tiendra, aux jours et heures suivants, en mairies de :

SAINTE-VALLIER :

- le mardi 23 avril 2019 de 10h00 à 12h30

- le jeudi 23 mai 2019 de 15h00 à 17h30

SAINTE-CLAIR-SUR-GALAURE :

- le mardi 30 avril 2019 de 14h00 à 16h00

HAUTERIVES :

- le mardi 14 mai 2019 de 9h00 à 12h00

ANNEYRON :

- le vendredi 17 mai 2019 de 9h00 à 12h00.

Si le commissaire enquêteur l'estime nécessaire, il peut notamment organiser toute réunion d'information et d'échange avec le public conformément aux dispositions réglementaires du code de l'environnement.

L'avis d'enquête publique, puis le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur sont publiés sur le site Internet des services de l'État en Drôme www.drome.gouv.fr rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquêtes Publiques, espace « procédure ».

Les copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sont tenues à la disposition du public en mairies de SAINT-VALLIER, ANNEYRON, HAUTERIVES et SAINT-CLAIR-SUR-GALAURE, ainsi qu'à la préfecture de la Drôme (Bureau des Enquêtes Publiques, 3 boulevard Vauban, 26030 VALENCE cedex 9) pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.